

Les bacheliers suivants ont été admis à l'étude de la médecine après avoir prêté serment sur leurs diplômes :

MM. Jos. Nap. R. Guay, B.S., St-Roch de Quebec; Jos. Eudore Bernier, B.S., Lévis; Geo. F. X. Bourgeois, B.S., Trois Rivières; McMahon Alf. Morrissette, B.S., Ste-Hénédine; Aug. E. F. Godreau, B.S., St-Sébastien d'Iberville, Arthur Sylvestre, B.S., St-Barthélemi; Emile Lelaidier, B.S., St Pierre les Becquets; W. Arthur Warne, B. A., Eastman; Edward W. Archibald, B.A., Montreal; E. A. Claveau, B.S., Chicoutimi.

#### NOUVEAUX LICENCIÉS.

Les gradués suivants ont reçu leur licence pour la pratique de la médecine, après avoir prêté serment sur leurs diplômes respectifs :

MM. Joseph Frenette, Malbaie; Eug. Pâquet, St Aubert; Jos. Abr. Arthur Lapointe, Malbaie; Jos. U. Coderre, Montréal; Jos. O. Bourget, St-Joseph de Lévis; Oscar Cloutier, Ste-Monique de Nicolet; Joseph Th. Toutant, Deschambault; Bruno E. Lahaye, Batiscan; Arthur Lapière, Ste-Marguerite de Dorchester; Jos. E. Gagnon, Chambord, Lac St-Jean; Louis Philippe Désy, St-Hugues; Mme S. Grace Dougall, Mme Grace Ritchie, Montréal; B. W. Carmichael, J. B. Delisle, William Burnett, A. S. Bissonnette, Peter McCormick, Ch. Martin, H. Masson Duhamel, François Sylvestre, J. A. Beaudoin, R. C. Laurier, C. A. Daigle, G. B. Gadbois, J. O. Johnson, Armand Hudon, E. G. Dagenais, J. A. O. Daoust, J. E. P. Chagnon, de Montréal; Ozias Payment, des Cèdres; J. C. Prieur, Côteau-Landing; G. Morin, St-Judes; L. J. Bergevin, Canton Chambly.

Mme John Meloche s'est présentée devant un comité du collège composé des docteurs Vallée, Plante et Cholette, pour subir l'examen de sage-femme. Elle a eu son diplôme comme telle.

#### BONUS AUX GOUVERNEURS.

M. le Dr Cholette, secondé par le Dr Beausoleil, a proposé la motion suivante :

“Que ce bureau vote un bonus de \$5 en sus de la même somme qui est accordée aux gouverneurs de la ville où a lieu l'assemblée et qui sont présents à cette assemblée, et qu'un bonus de \$30 en sus de la même somme soit accordée aux gouverneurs qui demeurent en dehors de la ville et qui sont présents pour le même objet.”

Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

#### ACHAT D'UNE BIBLIOTHÈQUE.

M. le docteur Marcil a renouvelé l'avis de motion donné par lui à l'assemblée du 30 septembre 1891, savoir :